



CTSD du 20 juin 2019

Préambule de Madame la DASEN :

Les travaux seront bornés à 12h30.

Nous sommes réunis pour finaliser notre préparation de rentrée, l'étape primordiale et primaire a eu lieu en février, nous sommes sous la phase d'ajustement. Je ne souhaite pas garder des situations « à compter » à la rentrée.

Nous avons essayé si c'était possible d'aller dans le sens de l'annonce du ministre sur l'engagement des GS à 24, obligation d'instruction à partir de 3 ans et ainsi mieux assurer la fluidité du parcours ancré dans les apprentissages fondamentaux. Volonté d'être à 24 à la fin du quinquennat et je remercie les IEN pour leur travail.

Déclarations liminaires de la FSU, l'Unsa Education, FNECFP FO.

Réponse : Progressivité des apprentissages pour tous les élèves avec l'instruction à 3 ans, et ainsi prévenir les inégalités. Nous avons une scolarité en maternelle qui pouvait être discontinuée. Pour une école inclusive, la constitution du PIAL avec une vocation de garantir l'accompagnement de l'ensemble des élèves et de garantir la professionnalisation des enseignants et des personnels accompagnant ces élèves, nous avons une approche territoriale. Les fusions d'école dépendent de la compétence des communes.

Sur l'instruction obligatoire à 3 ans : objet d'échanges nourris sur un certain nombre de questions. Une rentrée scolaire dans l'année des 3 ans, ce qui était valable pour 6 ans l'est pour 3 ans. Il pourrait y avoir une rentrée échelonnée sur une courte période. Travail sur le rythme de l'enfant autour de la pause méridienne et le temps de repos.

1. Approbation des compte-rendu du CTSD réunis les 31 janvier et 8 février 2019

Approuvés sans modification.

2. Mesures d'ajustement de la carte scolaire 1^{er} degré- rentrée 2019.

Propositions de la DASEN sont les suivantes :

OUVERTURES	FERMETURES
<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Fareins (4^{ème} classe) travail sur l'élémentaire pour CP et CE1 à 24. La Boisse (5^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Le Jura de St Genis Pouilly (9^{ème} classe) Ecole du Verger à Cessy (14^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Françoise Dolto de Chevry (7^{ème} classe) Segny (10^{ème} classe) Juliette et Marcel Merle à Frans (11^{ème} classe) Attignat (14^{ème} classe) mise en œuvre politique ministérielle GS/CP/CE1 à 24.</p> <p><u>Ecoles Zone Spécifique :</u> Primaire Saint Germain de Joux. (4^{ème})</p> <p><u>Ecole en Zone Réhabilitation Rurale :</u> Brion Mise en œuvre école de territoire (fermeture à suivre annulée)</p> <p><u>Ecoles REP+ :</u> Simone Veil d'Oyonnax (5^{ème} classe) mise en œuvre politique ministérielle : limitation à 24.</p>	<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Ecole du Verger à Cessy (9^{ème} classe) Ecole de Nantua (4^{ème} classe) (maintien de la décharge)</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Ecole du Centre de Divonne les Bains (11^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u></p> <p><u>Ecoles Zone Spécifique :</u> Elémentaire Jean Ferrat de Belley (14^{ème} cl) (maintien de la décharge à temps plein pour un an) Elémentaire Les Dîmes de Bourg (7^{ème} cl)</p>

Demande des organisations syndicales du maintien de la décharge de direction lorsqu'une fermeture de classe entraîne une baisse de décharge.

Emplois hors classe :

	Implants	Transformation	Retraits	total
ASH	Poste UEMA Daudet Pagnol (Oyonnax) (1.0)		Décharge coordo ITEP Civrieux (0.5) et Décharge coordo ITEP condamine (0.5)	
Total	1.0		1.0	0
PIAL	Décharges PIAL(0.5)			
Total PIAL	0.5			0.5
PDMQDC			E.E.PU Florian Ferney Voltaire	-4
			E.P.A Charles Perrault. Bourg	
			E.P.Pu St Exupéry Bourg	
			EPA Les Vennes Bourg	
Total PdMQDC				-4
ICS	Circonscription Pays de Gex Sud (1)			
	Circonscription Bourg 2 (3)			
Total dispositif	4			4
Remplacements		TR ZIL en Brigade		
		Bellegarde(1)		
		Bresse (4)		
		Côtière (1)		
		Oyonnax (1)		
Total TRZR		7		0
EFIV			Ecole les Erables Peronnas (0.5)	
Total EFIV				-0.5
ERUN	Poste ERUN rattaché à l'IEN			
Total ERUN				0.5
Poste SMV (service militaire volontaire)	Poste SMV Ambérieu (1)			
Total SMV				1
CPD	Chargé de mission de formation(1)			
Total CPD	1			1
Total	8		5.5	-2.5

Le poste d'enseignant référent de Jassans sera rattaché au collège de Jassans et celui d'enseignant référent mobile sera rattaché au collège de Péronnas.

Fusion d'écoles : Parves et Nattages (+0.25 déché) (Belley), Daudet et Pagnol (Oyonnax), Ferney Voltaire Florian élem et Florian Maternelle décharge 1 et Calas (décharg 0.5

VOTE : 3 CONTRE 5 ABSTENTION.

3. Questions diverses

- PIAL : pilotage, répartition géographique, décidée ou, par qui ? passage en CT ?
Création de 27 PIAL, 2 sur le 1^{er} degré Oyonnax et belley et sur 23 collèges et 2 lycées et l'EREA.
- PIAL : Comment vont s'organiser les formations et les allègements de service pour les coordonnateurs de PIAL qu'ils soient directeurs dans le premier degré ou enseignants, CPE ou autre dans le 2nd degré ?

Notre avis : Nous serons très vigilants sur cette nouvelle mission qui risque d'être lourde. Ainsi dans le second degré, elle devrait également être accompagnée d'une décharge de service. Et dans le premier degré, d'une Indemnité pour mission particulière. De plus, pour le SE-Unsa, il n'y a pas de raison de limiter l'accès à cette mission aux directeurs dans le premier degré.

Qui prendra la décision du déclenchement de l'aide ?

- Un nouvel outil d'évaluation est prévu, Qualinclus : Par qui sera-t-il utilisé, à quel usage ?
- Un « livret de parcours inclusif » apparaît : Il remplace quoi et comment : quelle information aux personnels ?
- Un temps de rencontre avec les parents pour les PE de 6 heures pris sur les 48 heures : à la place de quoi ?
- Quels personnels seront chargés de gérer les cellules d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents d'élèves en situation de handicap ?
- Modules de formation (3 ou 6 heures) des enseignants accueillant des élèves en inclusion : dans quel cadre ? PDF, PAF, animations pédagogiques ?

Notre avis : tous les enseignants qui accueillent des élèves en situation de handicap doivent avoir accès à une formation en tant que de besoin. Ce qui signifie qu'il faut des moyens de remplacement en particulier dans le premier degré pour pouvoir assurer le départ en formation. Les heures d'animation pédagogique sont déjà officiellement préemptés par l'enseignement des « fondamentaux », maths et français (cf circulaire de rentrée).

Les réponses à ces questions seront données lors d'une réunion d'informations ultérieure sur les PIAL.



CTSD du 20 juin 2019

Préambule de Madame la DASEN :

Les travaux seront bornés à 12h30.

Nous sommes réunis pour finaliser notre préparation de rentrée, l'étape primordiale et primaire a eu lieu en février, nous sommes sous la phase d'ajustement. Je ne souhaite pas garder des situations « à compter » à la rentrée.

Nous avons essayé si c'était possible d'aller dans le sens de l'annonce du ministre sur l'engagement des GS à 24, obligation d'instruction à partir de 3 ans et ainsi mieux assurer la fluidité du parcours ancré dans les apprentissages fondamentaux. Volonté d'être à 24 à la fin du quinquennat et je remercie les IEN pour leur travail.

Déclarations liminaires de la FSU, l'Unsa Education, FNECFP FO.

Réponse : Progressivité des apprentissages pour tous les élèves avec l'instruction à 3 ans, et ainsi prévenir les inégalités. Nous avons une scolarité en maternelle qui pouvait être discontinuée. Pour une école inclusive, la constitution du PIAL avec une vocation de garantir l'accompagnement de l'ensemble des élèves et de garantir la professionnalisation des enseignants et des personnels accompagnant ces élèves, nous avons une approche territoriale. Les fusions d'école dépendent de la compétence des communes.

Sur l'instruction obligatoire à 3 ans : objet d'échanges nourris sur un certain nombre de questions. Une rentrée scolaire dans l'année des 3 ans, ce qui était valable pour 6 ans l'est pour 3 ans. Il pourrait y avoir une rentrée échelonnée sur une courte période. Travail sur le rythme de l'enfant autour de la pause méridienne et le temps de repos.

1. Approbation des compte-rendu du CTSD réunis les 31 janvier et 8 février 2019

Approuvés sans modification.

2. Mesures d'ajustement de la carte scolaire 1^{er} degré- rentrée 2019.

Propositions de la DASEN sont les suivantes :

OUVERTURES	FERMETURES
<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Fareins (4^{ème} classe) travail sur l'élémentaire pour CP et CE1 à 24. La Boisse (5^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Le Jura de St Genis Pouilly (9^{ème} classe) Ecole du Verger à Cessy (14^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Françoise Dolto de Chevry (7^{ème} classe) Segny (10^{ème} classe) Juliette et Marcel Merle à Frans (11^{ème} classe) Attignat (14^{ème} classe) mise en œuvre politique ministérielle GS/CP/CE1 à 24.</p> <p><u>Ecoles Zone Spécifique :</u> Primaire Saint Germain de Joux. (4^{ème})</p> <p><u>Ecole en Zone Réhabilitation Rurale :</u> Brion Mise en œuvre école de territoire (fermeture à suivre annulée)</p> <p><u>Ecoles REP+ :</u> Simone Veil d'Oyonnax (5^{ème} classe) mise en œuvre politique ministérielle : limitation à 24.</p>	<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Ecole du Verger à Cessy (9^{ème} classe) Ecole de Nantua (4^{ème} classe) (maintien de la décharge)</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Ecole du Centre de Divonne les Bains (11^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u></p> <p><u>Ecoles Zone Spécifique :</u> Elémentaire Jean Ferrat de Belley (14^{ème} cl) (maintien de la décharge à temps plein pour un an) Elémentaire Les Dîmes de Bourg (7^{ème} cl)</p>

Demande des organisations syndicales du maintien de la décharge de direction lorsqu'une fermeture de classe entraîne une baisse de décharge.

Emplois hors classe :

	Implants	Transformation	Retraits	total
ASH	Poste UEMA Daudet Pagnol (Oyonnax) (1.0)		Décharge coordo ITEP Civrieux (0.5) et Décharge coordo ITEP condamine (0.5)	
Total	1.0		1.0	0
PIAL	Décharges PIAL(0.5)			
Total PIAL	0.5			0.5
PDMQDC			E.E.PU Florian Ferney Voltaire	-4
			E.P.A Charles Perrault. Bourg	
			E.P.Pu St Exupéry Bourg	
			EPA Les Vennes Bourg	
Total PdMQDC				-4
ICS	Circonscription Pays de Gex Sud (1)			
	Circonscription Bourg 2 (3)			
Total dispositif	4			4
Remplacements		TR ZIL en Brigade		
		Bellegarde(1)		
		Bresse (4)		
		Côtière (1)		
		Oyonnax (1)		
Total TRZR		7		0
EFIV			Ecole les Erables Peronnas (0.5)	
Total EFIV				-0.5
ERUN	Poste ERUN rattaché à l'IEN			
Total ERUN				0.5
Poste SMV (service militaire volontaire)	Poste SMV Ambérieu (1)			
Total SMV				1
CPD	Chargé de mission de formation(1)			
Total CPD	1			1
Total	8		5.5	-2.5

Le poste d'enseignant référent de Jassans sera rattaché au collège de Jassans et celui d'enseignant référent mobile sera rattaché au collège de Péronnas.

Fusion d'écoles : Parves et Nattages (+0.25 déché) (Belley), Daudet et Pagnol (Oyonnax), Ferney Voltaire Florian élem et Florian Maternelle décharge 1 et Calas (décharg 0.5

VOTE : 3 CONTRE 5 ABSTENTION.

3. Questions diverses

- PIAL : pilotage, répartition géographique, décidée ou, par qui ? passage en CT ?
Création de 27 PIAL, 2 sur le 1^{er} degré Oyonnax et belley et sur 23 collèges et 2 lycées et l'EREA.
- PIAL : Comment vont s'organiser les formations et les allègements de service pour les coordonnateurs de PIAL qu'ils soient directeurs dans le premier degré ou enseignants, CPE ou autre dans le 2nd degré ?

Notre avis : Nous serons très vigilants sur cette nouvelle mission qui risque d'être lourde. Ainsi dans le second degré, elle devrait également être accompagnée d'une décharge de service. Et dans le premier degré, d'une Indemnité pour mission particulière. De plus, pour le SE-Unsa, il n'y a pas de raison de limiter l'accès à cette mission aux directeurs dans le premier degré.

Qui prendra la décision du déclenchement de l'aide ?

- Un nouvel outil d'évaluation est prévu, Qualinclus : Par qui sera-t-il utilisé, à quel usage ?
- Un « livret de parcours inclusif » apparaît : Il remplace quoi et comment : quelle information aux personnels ?
- Un temps de rencontre avec les parents pour les PE de 6 heures pris sur les 48 heures : à la place de quoi ?
- Quels personnels seront chargés de gérer les cellules d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents d'élèves en situation de handicap ?
- Modules de formation (3 ou 6 heures) des enseignants accueillant des élèves en inclusion : dans quel cadre ? PDF, PAF, animations pédagogiques ?

Notre avis : tous les enseignants qui accueillent des élèves en situation de handicap doivent avoir accès à une formation en tant que de besoin. Ce qui signifie qu'il faut des moyens de remplacement en particulier dans le premier degré pour pouvoir assurer le départ en formation. Les heures d'animation pédagogique sont déjà officiellement préemptés par l'enseignement des « fondamentaux », maths et français (cf circulaire de rentrée).

Les réponses à ces questions seront données lors d'une réunion d'informations ultérieure sur les PIAL.